

C'est un pêcheur de Norvège, bien connu sur notre littoral.

Selon Pete, les pêcheurs à la ligne traînante n'ont pas même récupéré leurs frais au cours du mois dernier, et il en attribue la raison à la destruction en masse du hareng qui constitue la nourriture naturelle du saumon.

"Pas de saumon sans hareng", voilà la ferme conviction de M. Larsen.

Même si l'on ne prend pas tout le hareng, on en disperse les bancs et le saumon ne le suit pas aussi facilement. Je propose l'adoption du système en vogue en Norvège. J'ai quelques données sur ce système. Je ne sais pas que la Norvège traite de tout le hareng. Si elle le fait, c'est uniquement pour les déchets. Ce pays met surtout le hareng en conserves, et de seize façons différentes. Je ne les énumérerai pas toutes, mais il y a le hareng fumé, le hareng non fumé, le hareng à l'huile, le hareng à la sauce tomates, etc. La Norvège utilise ainsi son hareng de la meilleure façon et en soutire plus d'argent. Avec une population 60 p. 100 moins nombreuse que celle des Provinces maritimes et de la Colombie-Britannique, la Norvège a ainsi exporté en 1935 et 1936, les deux dernières années recensées, 74,000 tonnes de conserves de hareng, non pas de hareng naturel, tandis que le Canada, avec une population beaucoup plus nombreuse, n'en a exporté que 1,428 tonnes,—74,000 tonnes, contre 1,428 tonnes, soit environ 6,000 p. 100 de plus. Et la Norvège reçoit pour son hareng \$228 la tonne tandis que nous recevons \$145 pour le nôtre—notable différence. On y tire le meilleur profit possible du hareng en le préparant à l'huile, aux tomates, et ainsi de suite. Je crois que nous devrions aiguiller notre industrie du hareng dans la voie suivie par le système norvégien. Mais la différence entre \$228 et \$145 la tonne n'est que secondaire en regard de la différence entre les résultats de la mise en conserve et ceux de la réduction du poisson: c'est précisément ce que je veux aborder.

Pendant l'année 1937, nous avons affecté en Colombie-Britannique 84,000 tonnes de hareng frais au procédé de réduction. C'est transformer une forte quantité de poissons en engrais, en huile et farine. Nous avons obtenu un prix laissant un profit net de \$9.50 la tonne pour notre poisson frais, dont \$2.25 par tonne allaient aux pêcheurs qui les avaient pris, à être répartis en sept parts, plus une part pour la barque: de sorte que chaque pêcheur ne reçut en réalité que le huitième de \$2.25 la tonne pour chaque tonne de poissons qu'il aida à prendre. Le montant atteignit parfois \$2.50.

[M. Neill.]

Est-ce une bonne politique, je vous le demande, de permettre la réduction du hareng dans ces circonstances, puisque le profit n'est pas grand pour le producteur par suite de la faible teneur en huile. Cela épuise, au surplus, les frayères et détruit la nourriture des saumons, surtout des chinooks. Un pêcheur peut sortir le soir ou le matin et pêcher le chinook à la ligne traînante, et s'il n'en prend qu'un seul grand, il en obtiendra plus qu'il ne lui reviendra s'il monte à bord d'une barque qui va pêcher le hareng à la seine et dont la prise atteindrait cinq ou six tonnes de hareng frais. Je crois que nous devrions mettre à l'honneur les méthodes norvégiennes et pousser notre industrie à les adopter. Elles emploient moins de poissons et n'ajoutent pas à la production de l'huile et de la farine de pilchard, vu que leur marché est plutôt restreint et que l'industrie du pilchard peut y suffire, alors qu'un marché encombré amène le fléchissement des prix. Vous obtiendriez ainsi \$225 la tonne au lieu de \$9.50—rendement autrement considérable. Je prétends donc que nous devrions cesser la réduction du hareng. C'est, je crois, la décision logique et pratique à prendre. Le sujet suivant sur la liste est celui des parcs à rets. Nous en avons entendu parler beaucoup l'an dernier au comité et je n'ai pas l'intention de retenir l'attention de la Chambre là-dessus en ce moment. J'ai cependant sous les yeux le rapport dans lequel se trouvent ces lignes:

Que l'on n'accorde plus de permis pour parcs à rets dans les eaux de la Colombie-Britannique, sauf dans la zone dite de Sooke. Quant à cette zone, nous sommes incapables, avant d'avoir obtenu d'autres renseignements, de décider si l'on devrait ou non continuer d'accorder des permis.

Je puis dire aussi que, dans ce rapport, on a recommandé de porter le prix de chaque permis pour parc à rets de \$50 à \$500, légère augmentation de mille p. 100, ce qui porte le prix de l'emplacement de \$350 à \$3,500. Il est très significatif que les deux compagnies qui possèdent et exploitent ces parcs n'y aient fait aucune objection. Il y est aussi demandé qu'on nous fournisse certains renseignements sur ce qui se prend dans ces parcs.

Il y a quelques semaines, j'ai présenté à cette Chambre une requête signée par environ dix mille personnes qui demandent qu'on n'autorise plus de parcs à rets dans la Colombie-Britannique. Je puis dire qu'il ne s'agissait pas là d'une manœuvre électorale. Personne n'a été rémunéré pour recueillir des signatures. Ce fut un mouvement spontané. A ma connaissance, cela n'a coûté que trois ou quatre dollars qu'on a payés pour l'impression de la requête, car je croyais que cela paraîtrait mieux sous la forme imprimée. Les gens ont répondu nombreux et avec empressement à l'appel qui